

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 18 février 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Frédéric BES, Jean Pierre INGLES, Françoise MARTIN, Jacky COLL, Antoine TAHOCES, Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre ASTRUCH, Georges VICENS, Yves DOURLIACH, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Martine PIERA, Jean Luc CARRERE, François DELCASSO, Alain BOUSQUET, Michel SANTANACH, Pierre RIU, Pascal TISSANDIER (procuration à Jean Louis Demelin), Jean Pierre ABEL (procuration à Jean Pierre Ingles), Stéphane GAUMOND (procuration à François Delcasso), Katell MATET (procuration à Jean Louis Sarada), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Michel Sarran), Carole BRETON (Jean Luc Carrere), Alexandra COMANGES (procuration à Jean Pierre Astruch)

Membres présents n'ayant pas pris part à la délibération : Michel Poudade, Pierre Bataille, Daniel Marin

Date de convocation : 11 février 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Choix du projet de Pôle enfance pour le RPI Haut Conflent – Cambre d’Aze

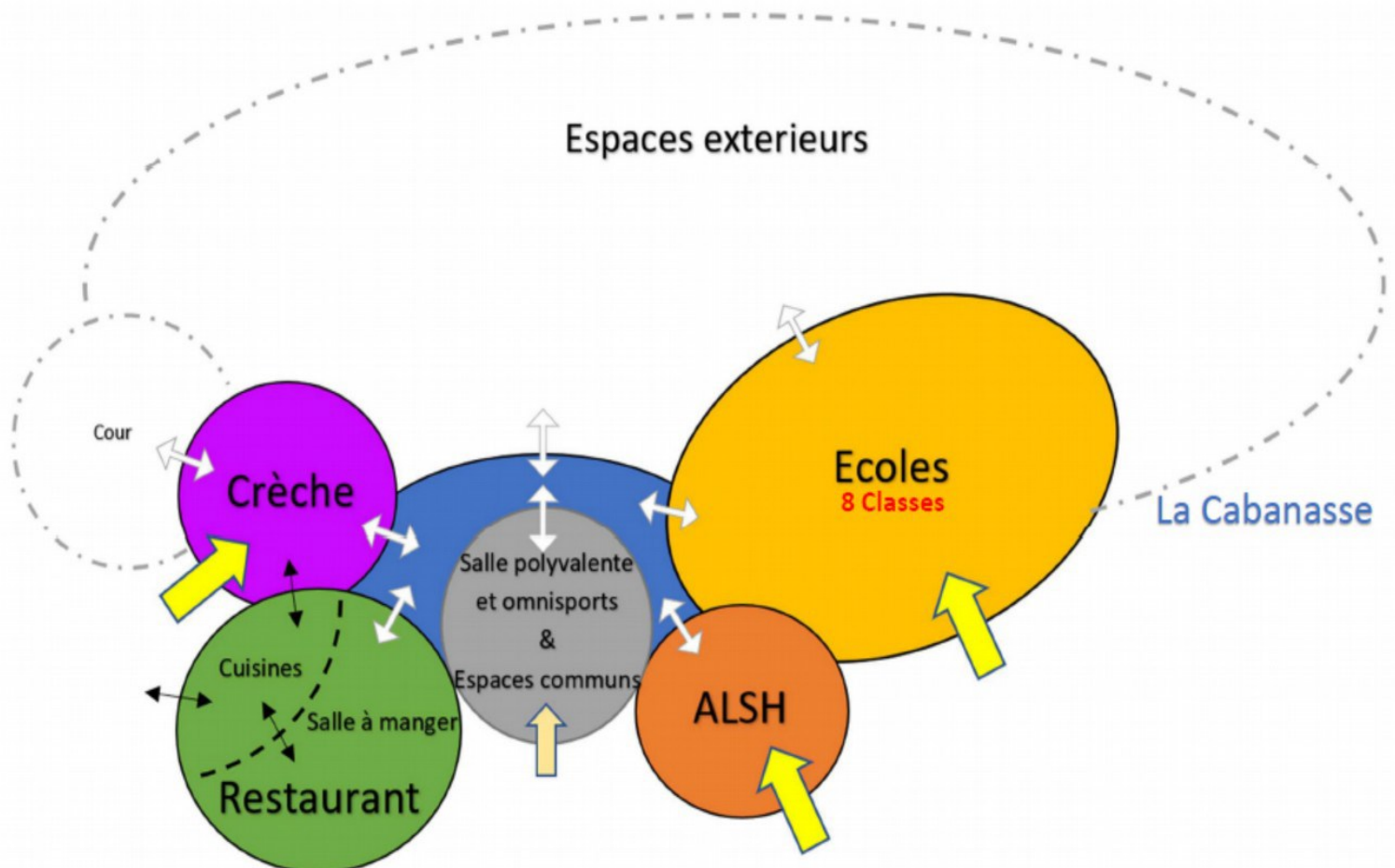
Le lundi 18 février 2019 à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s’est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes Pyrénées catalanes a la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le Président explique que la discussion en cours concerne la future organisation du RPI Haut Conflent – Cambre d’Aze, notamment l’organisation des infrastructures.

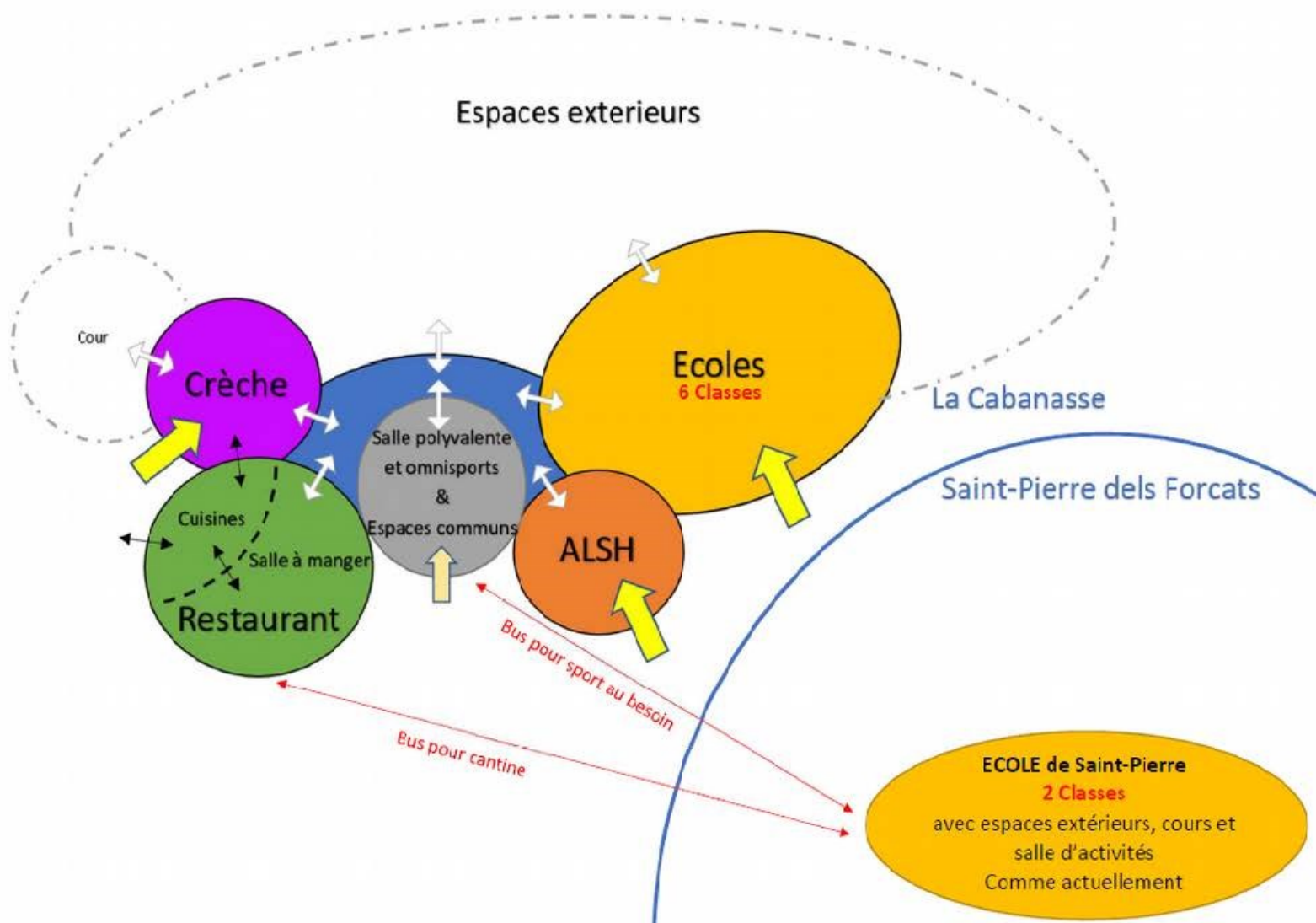
Le Président propose une organisation selon 2 scénarios :

Le numéro 1, ci-dessous, « Pôle enfance unique à La Cabanasse »



Le numéro 2, ci-dessous, « Pôle enfance à 2 sites : à La Cabanasse et à Saint Pierre dels Forcats »

SCENARIO 2 : Groupe Scolaire à 2 sites à la Cabanasse et à Saint Pierre dels Forcats



Le Président explique que l'Education nationale est pour un projet de groupe scolaire unique pour répondre aux méthodes d'enseignement et de suivi entre les cycles. Le Président informe que l'Education nationale et la PMI (CD66) ont participé au travail de l'organisation du scénario 1.

Le Président informe que les Parents d'élèves délégués des classes du RPI ont réalisé un questionnaire auprès des parents d'élèves concernant leurs positions sur les 2 scénarios. Le scénario 1 a obtenu 65% des voix, et le scénario 2 a obtenu 31.5 % (taux de participation 74% / nombre d'enfants).

Le Président explique que pour le budget de la Communauté de communes le choix du scénario 1 ou 2 n'engendre pas plus ou moins de dépenses en termes de construction.

Après le débat et les discussions, le Président met au vote à bulletin secret l'organisation selon les 2 scénarios, il explique que le scénario qui remporte le plus de voix sera donc le scénario choisi.

Résultats :

Nombre de votants : 31

Votes pour l'organisation selon le scénario 1 (pôle enfance unique à La Cabanasse) : 18 voix

Votes pour l'organisation selon le scénario 2 (pôle enfance à La Cabanasse et à Saint Pierre dels Forcats) : 3 voix

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de réaliser le pôle enfance du RPI Haut Conflent – Cambre d'Aze selon l'organisation du scénario n° 1, c'est-à-dire le pôle enfance unique à La Cabanasse
- d'autoriser le Président à lancer les démarches et procédures pour avancer en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 18 février 2019

Jean Louis DEMELIN,

Président

